

Budget primitif de la commune de LE PASSAGE : note de présentation synthétique – Année 2020

COMMUNE DE LE PASSAGE : 824 habitants - Membre de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2020 a été voté le 25 février 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région et de l'Etat, chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent 571.209,87 € dont le résultat reporté de 2019 d'un montant de 47.092,87 €. Elles correspondent principalement aux sommes encaissées au titre :

- des prestations fournies à la population, (cantine, centres de loisirs, redevance d'occupation du domaine public, concessions dans les cimetières : 66.100 €
- aux impôts locaux : 304.587 €
- aux dotations versées par l'Etat, et diverses subventions : 122.870 €
- au revenu des immeubles : 28.000 €.

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent 571.209,87 €. Elles sont constituées principalement par

- les salaires du personnel municipal : 223.200 €
- l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'entretien de la voirie communale, les achats de matières premières et de fournitures pour la cantine scolaire, les prestations de services effectuées, les maintenances : 202.860 €
- les autres charges (subventions versées aux associations, indemnité des élus, participation au service d'incendie) : 60.732 €
- les intérêts des emprunts à payer : 7.500 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour la commune :

- Les impôts locaux : pour 2019 ils s'élèvent à 218.852 € et il est prévu pour 2020 : 220.000 €
- Les dotations versées par l'Etat dont la DGF (dotation globale de fonctionnement) 63.000 €, diverses dotations et compensation pour 59.870 €
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires cantine et garderie, location de la salle des fêtes et location des appartements communaux) 94.100 €.

b) Les principales dépenses et recettes 2020 de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011-Dépenses courantes	202.860,00	002-Excédent brut reporté	47.092,87
012-Dépenses de personnel	223.200,00	70-Recettes des services	66.100,00
65- Autres dépenses de gestion courante	60.732,00	73-Impôts et taxes	304.587,00
66-Dépenses financières	7.500,00	74-Dotations et participations	122.870,00
022-Dépenses imprévues	19.817,87	75-Autres recettes de gestion courante	28.000,00
042-Charges (écritures d'ordre entre sections)	7.100,00	042-Produits (écriture d'ordre entre section)	2.560,00
023-Virement à la section d'investissement	50.000,00		
Total général	571.209,87	Total général	571.209,87

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2020:

- . Taxe d'habitation : 9.14 %
- . Taxe foncière sur le bâti : 17.90 %
- . Taxe foncière sur le non bâti : 53.54 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 220.000,00 Euros

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 122.870,00 €.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à l'aménagement de la traversée du village, à la réfection des toitures...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
020-Solde d'investissement reporté		001- Solde d'investissement reporté	31.993,37
16-Remboursement d'emprunts	67.000,00	10222-FCTVA	88.900,00
20- Logiciel + attribution compensation	194,00	10226-taxe d'aménagement	20.000,00
21-Travaux de bâtiments	151.000,00	1068-excédent de fonctionnement	30.000,00
23-Travaux de voirie	43.000,00	13-subventions	44.600,00
21-Autres dépenses (matériel-mobilier)	20.200,00	040-Opération d'ordre entre section	7.100,00
020-Dépenses imprévues	13.200,00	021-virement de la section fonctionnement	50.000,00
28-Charges (écritures d'ordre entre sections)	2.560,00	1641-emprunt	24.560,63
Total général	297.154,00	Total général	297.154,00

c) Les principaux projets de l'année 2020 sont les suivants :

- Travaux de rénovation de la salle des enseignants
- Travaux de rénovation de la toiture de l'église
- Travaux de voirie
- Plantation d'arbres sur l'allée des Marronniers
- Acquisition de matériel pour le service technique et de matériel informatique pour l'école et la mairie.

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : Subventions pour l'acquisition de tableau interactif pour l'école pour 2.600 € et l'accessibilité du cimetière pour 7000 €
- du Département pour la voirie pour 5.600 €
- Autres : Communauté de communes des Vals du Dauphiné par le versement d'un fonds de concours pour 27.400 €.

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

a) Recettes et dépenses de fonctionnement : 571.209,87 € (dont excédent de fonctionnement 2019 reporté 47.092,87 €)


Recettes et dépenses d'investissement : 297.154,00 € (dont excédent d'investissement reporté 2019 31.993,37 €)

TOTAL GENERAL : 868.363,87 €

b) Etat de la dette

Budget communal M14- 2020

38490 LE PASSAGE

Envoyé en préfecture le 09/03/2020
Reçu en préfecture le 09/03/2020
Affiché le 
ID : 038-213802960-20200225-BP2020-BF
08:59

LISTE DES EMPRUNTS PAR CODE EMPRUNT pour l'exercice 2020

Code Hélios	OBJET DE LA DEPENSE	ORGANISME PRET.	N° Contrat	Durée Périodicité (en mois)	Article	TAUX initial	Type d'emprunt	Montant emprunt	Montant capital au 1er janvier	Annuité due à la banque			
										Amortissement	Total Intérêt du		
											ICNE exercice précédent	Intérêt	
0396127	Trx Traversée Village 1ère tran	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES		180	1641	3,52%		80 000,00	35 711,25	6 887,56			
				3						5 705,29	1 182,27		
O0810											0,00	1 182,27	
	COMPLT TRX 1ERE TRANCHE	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES		180	1641	3,67%		30 000,00	15 021,25	2 618,60			
				6						2 086,29	532,31		
P0911											0,00	532,31	
1825714	TRAVAUX ACCESSIBILITE	CRCA CENTRE EST	00001825714	144	1641	1,40%		150 000,00	99 726,92	13 601,20			
				3						12 269,25	1 331,95		
R0715											0,00	1 331,95	
13825	REFINANCEMENT TRAVERSEE VILLAGE	CAISSE D'EPARGNE	9713311/13825	120	1641	1,25%		220 651,39	141 116,47	23 507,36			
				3						21 845,54	1 661,82		
U0316											0,00	1 661,82	
1437820	TRX TRAVERSEE 3ème TRANCHE	CRCA CENTRE EST	00001437820	144	1641	1,10%		300 000,00	252 701,80	26 754,88			
				6						24 041,11	2 713,77		
V1017											0,00	2 713,77	
TOTAL SELECTION								780 651,39	544 277,69	73 369,60			
										65 947,48	7 422,12		
											0,00	7 422,12	

Budget communal M14- 2020

Etat pluriannuel des emprunts

Code emprunt	OBJET DE LA DEPENSE	Annuités pour l'exercice 2020	Annuités pour l'exercice 2021	Annuités pour l'exercice 2022	Annuités pour l'exercice 2023	Annuités pour l'exercice 2024	Annuités pour l'exercice 2025	Annuités pour l'exercice 2026	Annuités pour l'exercice 2027	Annuités pour l'exercice 2028	Annuités pour l'exercice 2029
O0810	Trx Traversée Village 1ère tran	6 887,56	6 887,56	6 887,56	6 887,57	6 887,57	5 165,49	0,00	0,00	0,00	0,00
P0911	COMPLT TRX 1ERE TRANCHE	2 618,60	2 618,60	2 618,60	2 618,60	2 618,60	2 618,60	1 309,29	0,00	0,00	0,00
R0715	TRAVAUX ACCESSIBILITE	13 601,20	13 601,20	13 601,20	13 601,20	13 601,20	13 601,20	13 601,20	10 200,85	0,00	0,00
U0316	REFINANCEMENT TRAVERSEE V	23 507,36	23 507,36	23 507,36	23 507,36	23 507,36	23 507,36	5 876,84	0,00	0,00	0,00
V1017	TRX TRAVERSEE 3ème TRANCH	26 754,88	26 754,88	26 754,88	26 754,88	26 754,88	26 754,88	26 754,88	26 754,88	26 754,88	26 754,88
TOTAL SELECTION		73 369,60	73 369,60	73 369,60	73 369,61	73 369,61	71 647,53	47 542,21	36 955,73	26 754,88	26 754,88

LE PASSAGE - 38 - Budget communal M14-

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2020	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					362 320,00	349 018,88										4 471,55	6 777,51	
SEMCODA	2017	C	GARANTI PRET SEMCODA 2017	CDC RECETTE PARTICULIERE DES	362 320,00	349 018,88	44,00	A	F	0	F	0	0	A-1		4 471,55	6 777,51	
TOTAL GENERAL					362 320,00	349 018,88										4 471,55	6 777,51	

Fait à Le PASSAGE
Le 5 mars 2020
Le Maire,
Laurent MICHEL

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

